REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-083 DU 21 FEVRIER 2004

Chargeant Alain François ADIHOU, Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur de l'intérim de Monsieur Rogatien BIAOU, Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine, pour la période du **lundi 16 au vendredi 20 février 2004.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001;

VU le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1er : Pour la période du **lundi 16 au vendredi 20 février 2004**, Monsieur **Alain François ADIHOU**, Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine, Monsieur **Rogatien BIAOU** pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 février 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : **PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – CANA 2 – MAEIA 4 – MJLDH 4 – SGG 4 – Autres Ministères 22 – Départements 6 - JORB 1.**